

Revue de presse sur la Première édition du baromètre semestriel des salaires dans les TPE/PME

Table des matières

NATIONAL	3
16 novembre 2022	3
Boursorama - TPE/PME : les salaires ont augmenté de 3,1% au premier semestre 2022	3
16 novembre 2022	4
Le Figaro- TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre	4
16 novembre 2022	6
20 Minutes - TPE/PME : Au premier semestre, les salaires ont augmenté en moyenne de 3,1 %	6
16 novembre 2022	7
Capital - TPE/PME : les salaires ont augmenté de 3,1% au premier semestre	7
16 novembre 2022	8
La Tribune - Dans les PME, les bas salaires ont été plus augmentés que les hauts salaires, « habituellement, c'est l'inverse »	8
16 novembre 2022	10
BFM Business (+chronique) - LES SALAIRES ONT AUGMENTÉ DE PLUS DE 3% DANS LES TPE ET PME DURANT LE PREMIER SEMESTRE	10
16 novembre 2022	11
AFP - TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre	11
15 novembre 2022	13
Les Echos - Les TPE et les PME lâchent du lest sur les salaires	13
15 novembre 2022	13
Les Echos & Les Echos.fr - Hausse des salaires : ce que révèlent les fiches de paie des TPE-PME	13
REGIONAL	17
16 novembre 2022	17

Bretagne économique - PME/TPE. En Bretagne, l'évolution moyenne des salaires s'élève à 3,17% sur le 1er semestre 2022.....	17
16 novembre 2022	19
La Semaine - Rémunération : dans le Grand Est, des salaires en hausse de 3% dans les TPE/PME	19
16 novembre 2022	20
Le Télégramme - TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1 % au premier semestre 2022	20
SECTORIEL	20
16 novembre 2022	20
Bbdivers.info - les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre	20

NATIONAL

16 novembre 2022



Boursorama - TPE/PME : les salaires ont augmenté de 3,1% au premier semestre 2022

Selon une étude, la hausse moyenne des salaires non-cadres a été plus forte que celles des cadres dans les TPE/PME au premier semestre 2022. Ce qui n'est pas courant, soulignent les auteurs de ce baromètre.

Selon un baromètre publié mercredi 15 novembre, les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022. Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

Fait notable, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%, relève les auteurs de cette étude menée par le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, avec l'aide du cabinet d'études Init, sur plus de 430.000 bulletins de paie.

"Habituellement, c'est l'inverse", explique à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. "Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires", ajoute-t-il.

La restauration en tête des augmentations de salaires

L'étude a aussi révélé un taux d'augmentation légèrement plus fort pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%). Ce chiffre supérieur pourrait constituer un "potentiel ratrappage" au vu de l'écart salarial persistant entre les femmes et les hommes.

Selon le baromètre, certains secteurs en difficulté ont "consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents". On retrouve ainsi en tête des augmentations salariales le domaine de l'hébergement-restauration avec 5,23% de hausse durant le premier semestre 2022. Le secteur transport et entreposage le suit avec une augmentation salariale de 3,68%.

Les augmentations salariales les plus basses sont dans le domaine de l'enseignement (2,55%), et le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

L'Île-de-France grande dernière des hausses salariales

L'étude notifie également un "alignement progressif sur les salaires franciliens" dans les PME/TPE : "Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement" à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué Laurent Chapart.

Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%).

En février 2023, le cercle Perspectives publiera une nouvelle étude sur la base du même échantillon. Celle-ci sera dédiée à prendre en compte les augmentations du début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.

16 novembre 2022

 / Économie

Le Figaro- TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre

Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié mercredi.

Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%. « Habituellement, c'est l'inverse », a relevé dans un entretien à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. « Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires », a-t-il dit.

Des augmentations légèrement plus fortes pour les femmes

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un « potentiel rattrapage » selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes. Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

« Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents », d'après le baromètre. L'hébergement restauration arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts-comptables, à un « alignement progressif sur les salaires franciliens » dans les PME/TPE. Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%).

« Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement » à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué

Laurent Chapart. Le cercle Perspectives publiera en février une nouvelle étude sur la base du même échantillon pour prendre en compte les augmentations qui interviendront début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.

16 novembre 2022



20 Minutes - TPE/PME : Au premier semestre, les salaires ont augmenté en moyenne de 3,1 %

TRAVAIL Les augmentations ont été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16 %) que pour les hommes (3,05 %), mais les inégalités salariales demeurent

Le chiffre en bas des fiches de paie est en hausse, permettant de limiter un peu la perte de pouvoir d'achat. Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont en effet augmenté de 3,1 % entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié ce mercredi.

Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14 %, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76 %. « Habituellement, c'est l'inverse », relève Laurent Chapart, président du cercle Perspectives.

Des hausses « pour attirer ou conserver des talents »

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16 %) que pour les hommes (3,05 %), ce qui constitue un « potentiel rattrapage » selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes.

Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2 % sur un an en octobre. « Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents », d'après le baromètre. L'hébergement restauration arrive en tête avec 5,23 % de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68 %). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55 %), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4 %).

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts-comptables, à un « alignement progressif sur les salaires franciliens » dans les PME/TPE. Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23 %), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20 %), des Pays-de-la-Loire (3,22 %), de Bretagne (3,17 %) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17 %) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99 %). « Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement » à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, explique Laurent Chapart.

Le cercle Perspectives publiera en février une nouvelle étude sur la base du même échantillon pour prendre en compte les augmentations qui interviendront début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.

16 novembre 2022

Capital

avec Management

Capital - TPE/PME : les salaires ont augmenté de 3,1% au premier semestre

Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié mercredi.

Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%, entre décembre 2021 et juin 2022. "Habituellement, c'est l'inverse", a relevé dans un entretien à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. "Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires", a-t-il dit.

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un "potentiel rattrapage" selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes. Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

Augmentation de salaire : les entreprises seront plus généreuses que prévu en 2023

"Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents", d'après le baromètre. L'hébergement restauration arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts comptables, à un "alignement progressif sur les salaires franciliens" dans les PME/TPE. Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%). "Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement" à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué M. Chapart.

Le cercle Perspectives publiera en février une nouvelle étude sur la base du même échantillon pour prendre en compte les augmentations qui interviendront début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.

16 novembre 2022



La Tribune - Dans les PME, les bas salaires ont été plus augmentés que les hauts salaires, « habituellement, c'est l'inverse »

Lors du premier semestre de l'année, plus précisément entre décembre 2021 et juin 2022, les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1%. C'est le chiffre auquel est arrivé le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, après l'analyse de plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init.

Un « alignement progressif sur les salaires franciliens »

On peut noter déjà que la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%. « Habituellement, c'est l'inverse », a relevé dans un entretien à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. « Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires ». Par ailleurs, les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un « potentiel rattrapage » selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes. Autre enseignement, on assiste, selon les experts comptables, à un « alignement progressif sur les salaires franciliens ». Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%).

L'hébergement-restauration, le secteur le plus généreux

« Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement » à une hausse plus forte des salaires dans ces régions ». En effet, le secteur « l'hébergement restauration » arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%). Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

Zoom - Avec l'inflation, certains Français peinent à conserver une alimentation saine

L'inflation, en particulier celle sur les produits alimentaires (+12% sur un an en octobre, selon l'Insee), risque de dégrader la qualité de l'alimentation des Français. Nicole Darmon, directrice de recherche à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), s'inquiète surtout d'une baisse de consommation des fruits et légumes, essentiels pour une alimentation équilibrée mais qui « deviennent tous chers » (+33,9% en octobre sur un an pour les légumes frais). L'experte en nutrition explique que cette catégorie d'aliments constitue depuis longtemps le véritable marqueur « du statut socio-économique » des consommateurs - celle qui passe le plus souvent à la

trappe chez les moins aisés-, « et pas la viande comme on pourrait penser ». Mais que cela risque de « s'accroître » avec l'inflation. « Quand on est soumis à de fortes contraintes budgétaires, on va plutôt s'orienter vers des sources de calories pas chères comme les féculents raffinés - pâtes, riz, pain blanc- et les produits gras et sucrés », affirme-t-elle, au risque de ne pas apporter tous les « nutriments protecteurs » - fibres, vitamines, minéraux d'acides gras essentiels- dont le corps a besoin.

16 novembre 2022



BFM Business (+chronique) - LES SALAIRES ONT AUGMENTÉ DE PLUS DE 3% DANS LES TPE ET PME DURANT LE PREMIER SEMESTRE

Lien chronique

D'après un baromètre du cercle Perspectives et du cabinet d'études Init, cette hausse a été plus particulièrement soutenue pour les salariés non-cadre, ce qui est plutôt inhabituel.

Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié mercredi. Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%.

"Habituellement, c'est l'inverse", a relevé Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. "Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires", a-t-il dit.

Fortes hausses pour les femmes et dans l'hébergement-restauration

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un "potentiel ratrappage" selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes.

Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

"Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents", d'après le baromètre.

L'hébergement-restauration arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

Un effet ratrappage sur l'Île-de-France dans plusieurs régions

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts comptables, à un "alignement progressif sur les salaires franciliens" dans les PME/TPE. Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%).

"Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement" à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué Laurent Chapart.

16 novembre 2022

AFP - TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre

Paris, 16 nov 2022 (AFP) - Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié mercredi. Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%. « Habituellement, c'est l'inverse », a relevé dans un entretien à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. « Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires », a-t-il dit.

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un « potentiel rattrapage » selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes. Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

« Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents », d'après le baromètre. L'hébergement restauration arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts comptables, à un « alignement progressif sur les salaires franciliens » dans les PME/TPE.

Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Ile-de-France (2,99%).

« Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement » à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué M. Chapart.

Le cercle Perspectives publiera en février une nouvelle étude sur la base du même échantillon pour prendre en compte les augmentations qui interviendront début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.

15 novembre 2022

Les Echos

Les Echos - Les TPE et les PME lâchent du lest sur les salaires

SOCIAL Les petites entreprises aussi mettent la main au portefeuille pour le pouvoir d'achat. C'est ce que révèle le Cercle Perspectives, un pool de dix-sept cabinets d'expertise comptable (In Extenso, Cogep, Orcom...), qui a passé au crible, avec l'aide de l'Institut d'études Init, quelque 433.000 fiches de paie de ses clients entre décembre 2021 et juin 2022. Sur le premier semestre 2022, ces entreprises de moins de 50 salariés, aux marges de manœuvre financières plus contraintes que les grosses structures, ont revalorisé les salaires en moyenne de 3,10 %. L'hôtellerie-restauration et les transports ont été les plus généreux, avec un coup de pouce majoré vers les ouvriers et employés. Un effort qui s'aligne sur la moyenne nationale mais qui reste en deçà du niveau de l'inflation.

15 novembre 2022

Les Echos

Les Echos & Les Echos.fr - Hausse des salaires : ce que révèlent les fiches de paie des TPE-PME

EXCLUSIF - D'après le pool d'experts-comptables le Cercle Perspectives, qui a épluché les bulletins de paie de ses clients, les entreprises de moins de 50 salariés ont certes augmenté les salaires au premier semestre 2022, mais pas au point de compenser l'inflation. Le détail par secteurs.

Les petites entreprises aussi ont mis la main au portefeuille pour soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés. Une enquête du Cercle Perspectives, qui regroupe dix-sept cabinets d'expertise comptable parmi les plus gros (In Extenso, Cogep, Orcom...), et que « Les Echos » dévoilent en exclusivité révèle que les [dirigeants de TPE-PME ont accordé une hausse](#) de salaire moyenne de +3,10 % sur le premier semestre 2022.

Pour aboutir à cette donnée, ces professionnels du chiffre, totalisant 350.000 clients, ont passé au peigne fin 433.684 fiches de paie de salariés en faisant un comparatif entre décembre 2021 et juin 2022, avant que les données soient compilées par l'Institut d'études Init.

« Nous avons pris comme référence le taux horaire brut, ce qui permet d'enlever tout ce qui brouille la rémunération finale, comme les primes, les absences maladie ou les congés payés sans solde, pour ne conserver que ce qui est pérenne sur un bulletin de paie », décrypte Laurent Chapart, président du cabinet Cogep et du Cercle perspectives. L'étude a aussi le mérite de mettre le focus sur une catégorie d'entreprise - les moins de 50 salariés -, qui de prime abord, semble avoir moins de marges de manœuvre financière pour lâcher du lest.

« On peut dire que l'effort est notable, les patrons se sont en fait ajustés au contexte inflationniste », appuie Laurent Chapart. Dans un précédent sondage publié par le Cercle Perspectives en février 2022, et réalisé avant la guerre en Ukraine auprès de leurs clients, huit sur dix n'envisageaient pas d'augmenter les salaires plus que les années précédentes.

Dans le détail, 58 % pensaient à une progression du même ordre, soit 1,5 à 2 % de hausse, pas plus, et 23 % pensaient même la réduire. Ils ont changé d'avis.

Accord de branche

D'après ces fiches de paie, certaines catégories ont été mieux loties que d'autres et ont bénéficié d'un « effet ratrappage » : c'est le cas des non-cadres, qui ont vu leur salaire gonfler de +3,14 % sur la période, contre +2,76 % pour [les cadres](#). L'effort s'est aussi dirigé vers les femmes, structurellement moins bien rémunérées, avec un coup de pouce de +3,16 % contre +3,06 % pour les hommes.

L'étude des experts-comptables démontre aussi des disparités entre secteurs. S'ils dépassent tous les 2,40 % de hausse, les métiers en tension, confrontés à de grosses difficultés pour garder ou recruter du personnel, ont consenti à davantage d'efforts.

L'hôtellerie-restauration arrive en tête (+5,23 %), tirée par l'accord de branche signé dans le secteur en janvier 2022 qui prévoit une progression moyenne de plus de 16 % pour rattraper des années de rémunérations médiocres. Les employeurs du transport, confrontés une pénurie de conducteurs, sont les deuxièmes plus généreux avec une hausse de +3,68 %.

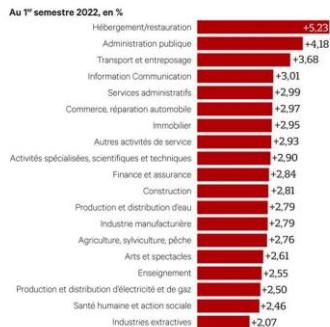
En revanche, l'industrie, la construction et le commerce sont en dessous de la moyenne accordée par les TPE-PME. « Ils sont davantage impactés par la hausse du coût de l'énergie, des matières premières et par les difficultés d'approvisionnement », avance l'étude.

Pression des salariés

Dans ces petites et moyennes entreprises, la pression des salariés est forte. Chez Bernadet, spécialiste charentais des décors sur bouteille, qui réalise 5,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 90 personnes, la direction s'était penchée sur le sujet dès novembre 2021 en avançant les négociations annuelles obligatoires (NAO) pour 2022 et en ouvrant un grand chantier sur les fiches de poste, besoins et compétences.

Elle visait à conclure un accord « plus bénéfique que d'octroyer des primes, qui était la revendication initiale des représentants du personnel », estime la directrice financière, Carol Berthelot. Cette dernière disposait d'une enveloppe de 80.000 euros, équivalente à une augmentation de 3,5 %, ventilée en faisant évoluer les salariés dans la grille selon leurs compétences, ou après une formation (un budget supplémentaire de 20.000 euros). « Mais l'inflation nous a rattrapés », se désole-t-elle, « et trois augmentations légales du SMIC en 2022 ont gommé nos efforts ».

La revalorisation des salaires par secteurs dans les TPE-PME



SOURCE : CERCLE PERSPECTIVES-INIT



Du coup, la PME familiale a reporté volontairement ces augmentations sur les salaires intermédiaires, pour maintenir la « prime » à l'engagement des collaborateurs. « Au total, entre les revalorisations légales et l'extralégal, ça nous a coûté 120.000 euros sur dix mois », confie Carol Berthelot. Elle dit avoir peu de marges pour les prochaines négociations, avec une hausse de sa facture d'énergie de 36 %.

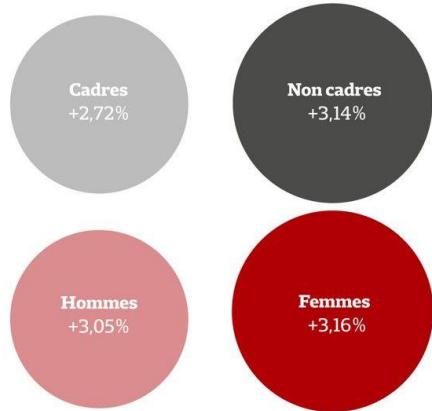
« Les métalliers, c'est rare »

« C'est la première fois qu'on rencontre des demandes individuelles aussi pressantes, j'ai dû aller jusqu'à 8,56 %, voire 10 % d'augmentation pour des salariés dont j'ai absolument besoin et qui menaçaient de partir. Les métalliers, c'est une denrée rare, je dois les ménager », rapporte de son côté une dirigeante d'une TPE de la métallurgie de l'Ouest, qui réalise 1,6 million d'euros de chiffre d'affaires avec 11 salariés.

Cette petite entreprise, non soumise aux NAO, avait pourtant instauré une règle tacite d'augmentation annuelle des salaires de 3 à 4 %. Cette année, la dirigeante avait anticipé un peu plus d'attente des collaborateurs et programmé 5 % d'augmentation générale en deux fois, février et juin.

La revalorisation des salaires par catégories dans les TPE-PME

Au 1^{er} semestre 2022, en %



SOURCE : CERCLE PERSPECTIVES-INIT



L'entreprise est prudente. « De manière générale, on préfère y aller doucement sur les salaires, car on ne saura jamais de quoi sera fait le chiffre d'affaires suivant », indique-t-elle, optant pour un recours

aux primes, avec deux primes Macron de 1.000 euros en 2020 puis en 2021, ainsi que cette année, une prime « vacances » de 300 euros en juillet, et une « d'assiduité » de 1.000 euros en août.

Ouvriers et employés

Au vu des chiffres, la revalorisation accordée par les TPE-PME s'est alignée au premier semestre sur celle des entreprises dans leur ensemble. D'après les chiffres du ministère du travail (Dares) divulgués en juin, le salaire mensuel de base brut des salariés du privé (avant prélèvements sociaux et versement des prestations sociales, et hors prime et heures supplémentaires) avait augmenté [de 3 % en France](#) sur un an.

Et cette hausse montait, toujours au premier semestre, à +3,3 % pour les ouvriers et +3,7 % pour les employés. « Les efforts devraient se poursuivre sur ce second semestre, nos clients nous interrogent sur le moyen de revaloriser les salaires sans freiner le développement de l'entreprise », confie Laurent Chapart.

Mais ce coup de pouce des TPE-PME reste, comme pour les autres, inférieur au niveau de l'inflation, qui s'établit à [6,2 % en octobre sur un an](#), d'après l'Insee. Les NAO qui se déroulent pour une grande partie cet automne et cette fin d'année risquent donc encore d'être tendues.

REGIONAL

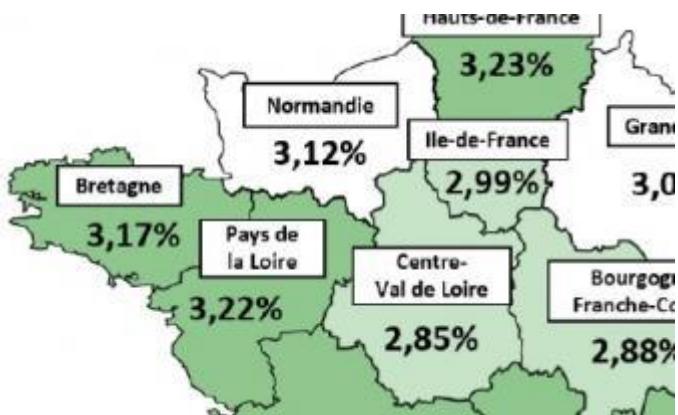
16 novembre 2022

BRETAGNE ÉCONOMIQUE

L'ENTREPRISE EN CONTINU AVEC LES CCI DE BRETAGNE

Bretagne économique - PME/TPE. En Bretagne, l'évolution moyenne des salaires s'élève à 3,17% sur le 1er semestre 2022

Si en France, l'évolution moyenne des salaires au cours du 1er semestre 2022 dans les TPE/PME s'élève à 3,10 %, en Bretagne , elle est légèrement supérieure à 3,17%. Les effets redistributifs de cette hausse sont plus marqués dans certains secteurs, certaines régions et au bénéfice des non-cadres et des femmes. C'est en résumé ce qui ressort du 1^{er} baromètre semestriel des salaires réalisé par le Cercle Perspectives* auprès de 433 684 salariés de TPE/PME. Ce dernier est un cercle de réflexion qui regroupe les 17 cabinets d'expertise-comptable les plus importants de France et l'institut d'études Init.



Cercle Perspectives-Init

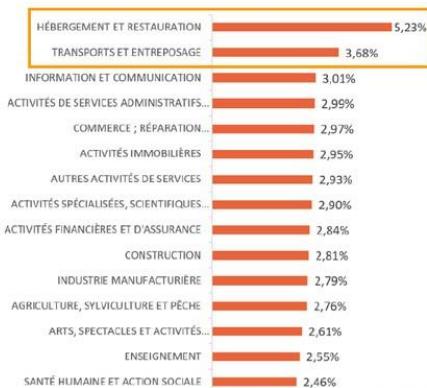
« Les résultats de notre étude montrent que les TPE/PME ont clairement opté pour une redistribution accrue de la valeur afin de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, de garder leurs talents et d'en attirer de nouveaux, dans un contexte pourtant marqué par une hausse des prix qui constraint leurs marges. Autres enseignements intéressants de cette étude : les salaires en région tendent à s'aligner sur ceux de l'Ile-de-France, et augmentent plus vite dans les secteurs en tension tels que l'hôtellerie-restauration ou le transport, ainsi que pour les femmes et les non-cadres qui bénéficient d'un effet redistributif » déclare Laurent Chapart, Président du Cercle Perspectives et PDG du cabinet COGEP.

L'augmentation profite plus aux non-cadres

Afin de rester attractives et de soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, les TPE/PME françaises ont très majoritairement augmenté les salaires au cours des six premiers mois de l'année 2022, avec une augmentation moyenne de + 3,10%. Les salariés non-cadres ont bénéficié d'un effet de ratrapage, leur salaire ayant crû de +3,14% sur la période contre +2,76% pour les cadres. De même, les femmes, qui sont structurellement moins bien rémunérées, à compétences égales, que les

hommes, ont bénéficié d'un léger effet de rattrapage avec une augmentation de leur salaire de + 3,16% contre +3,06% pour les hommes.

Meilleure revalorisation des salaires dans les secteurs en tension



Source : Cercle Perspectives - Init Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver les talents. **C'est le cas, par exemple, de l'hôtellerie-restauration (+5,23%) et du secteur du transport (3,68%).** Les TPE/PME interrogés ont toutes revalorisé les salaires mais à des niveaux différents selon le secteur d'activité et leurs marges.

Ainsi, les secteurs de l'**industrie, de la construction ou encore du commerce** qui sont davantage impactés par les hausses du coût de l'énergie, des matières premières et par les difficultés d'approvisionnement ont augmenté les salaires respectivement de **2,79%** et **2,97% en moyenne**, une évolution en deçà de la moyenne de 3,10% accordées par les TPE/PME.

Alignement progressif sur les salaires parisiens

Sur le plan régional, l'effet de rattrapage a également joué, les salaires tendant à s'aligner progressivement vers ceux de l'Île-de-France, notamment dans les régions où les entreprises sont le plus concentrées. Ainsi, les régions Hauts-de-France (+3,23%), Auvergne-Rhône-Alpes (+3,20%), Pays de la Loire (+3,22%), Nouvelle Aquitaine et Bretagne (+3,17) ont accordé des revalorisations salariales supérieures à l'Île-de-France (+2,99%). « *Encore une des conséquences de la crise du Covid, qui permet ainsi à certaines régions de défendre ou d'augmenter leur attractivité par des rémunérations tout aussi compétitives qu'en l'Île-de-France.* », soulignent les responsables de l'étude.

Découvrir Le Cercle Perspectives

Méthodologie

Le baromètre a été réalisé sur la base des données collectées par les 17 cabinets d'expertise-comptable membres du Cercle Perspectives, lesquelles sont constituées de bulletins de paie des mois de décembre 2021 et juin 2022 de 433 684 salariés, tous secteurs et régions confondus. La consolidation des données a été réalisée par le cabinet d'études INIT. Les entreprises analysées représentent les TPE à plus de 70% (1 à 10 salariés) et les PME (10 à 249 salariés). Le commerce représente 22% des PME/TPE, l'industrie, 14%, la construction, 14%, l'hébergement restauration, 9%, etc

16 novembre 2022



La Semaine - Rémunération : dans le Grand Est, des salaires en hausse de 3% dans les TPE/PME

Les TPE/PME ont procédé à une augmentation de salaire de 3,07 % entre décembre 2021 et juin 2022.

La hausse de 3,07 % des salaires observée en six mois dans les TPE/PME du Grand Est est conforme à l'augmentation moyenne nationale (3,10 %), selon un baromètre rendu public mercredi 16 novembre par le Cercle Perspectives et l'institut d'étude Init. Cercle Perspectives se présente comme un collectif de 15 000 professionnels du conseil d'entreprises issus de 17 cabinets d'expertise-comptable parmi les plus importants du marché français.

Au plan national, l'étude note que « certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver les talents. C'est le cas, par exemple, de l'hôtellerie-restauration (+ 5,23 %) et du secteur du transport (+ 3,68 %) ». La hausse des salaires profite davantage aux non-cadres (+ 3,14 %) qu'aux cadres (+ 2,76 %) et elle est légèrement plus importante pour les femmes (+ 3,16 %) que pour les hommes (+ 3,05 %).

Pour les besoins de leur étude, Cercle Perspectives et l'institut Init disent s'être intéressés à l'évolution des rémunérations de 433 684 salariés.

16 novembre 2022

Le Télégramme

Le Télégramme - TPE/PME : les salaires en hausse de 3,1 % au premier semestre 2022

Selon un baromètre, publié ce mercredi, la hausse moyenne des salaires non-cadres a été plus forte que celles des cadres, dans les TPE/PME, au premier semestre 2022.

Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1 % entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié, ce mercredi, par le Cercle Perspectives. Ce dernier, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430 000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que, dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14 %, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76 %. « Habituellement, c'est l'inverse, a relevé Laurent Chapart, président du Cercle Perspectives, on augmente beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires ». L'étude a aussi révélé un taux d'augmentation légèrement plus fort pour les femmes (3,16 %) que pour les hommes (3,05 %), ce qui pourrait constituer un « potentiel rattrapage » au vu de l'écart salarial persistant entre les femmes et les hommes.

SECTORIEL

16 novembre 2022



bbdivers.info

Bbddivers.info - les salaires en hausse de 3,1% au premier semestre 2022, selon un baromètre

Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

Les salaires dans les PME et les très petites entreprises (TPE) ont augmenté de 3,1% entre décembre 2021 et juin 2022, selon un baromètre publié mercredi.

Le cercle Perspectives, qui regroupe 17 cabinets d'expertise comptable, a analysé plus de 430.000 bulletins de paie avec l'aide du cabinet d'études Init et constaté que dans les TPE/PME, la hausse moyenne des salaires non-cadres, soit 3,14%, a été plus forte que celles des cadres, à 2,76%. « Habituellement, c'est l'inverse », a relevé dans un entretien à l'AFP Laurent Chapart, président du cercle Perspectives. « Traditionnellement dans les entreprises, on augmentait beaucoup plus les hauts salaires que les bas salaires », a-t-il dit.

Des augmentations légèrement plus fortes pour les femmes

Les augmentations ont aussi été légèrement plus fortes pour les femmes (3,16%) que pour les hommes (3,05%), ce qui constitue un « potentiel rattrapage » selon les cabinets d'expertise comptable, les salaires des femmes étant en moyenne moins élevés que ceux des hommes. Ce niveau de hausse des salaires correspond à peu près à celui de l'inflation constatée au début de l'année 2022, mais la hausse des prix s'est, depuis, fortement accélérée, à 6,2% sur un an en octobre.

« Certains secteurs en tension ont consenti à davantage d'efforts pour attirer ou conserver des talents », d'après le baromètre. L'hébergement restauration arrive en tête avec 5,23% de hausse salariale sur la période, suivi par le secteur transport et entreposage (3,68%). En queue de peloton, on trouve l'enseignement (2,55%), ainsi que le secteur santé humaine et action sociale (2,4%).

Au niveau géographique, on assiste, selon les experts-comptables, à un « alignement progressif sur les salaires franciliens » dans les PME/TPE. Ainsi les PME/TPE des Hauts-de-France (3,23%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (3,20%), des Pays de la Loire (3,22%), de Bretagne (3,17%) et de Nouvelle-Aquitaine (3,17%) enregistrent des hausses de salaires plus fortes que celles d'Île-de-France (2,99%).

« Sur toute la zone atlantique, il y a beaucoup d'entreprises de la restauration et de l'hôtellerie, ce qui doit contribuer mécaniquement » à une hausse plus forte des salaires dans ces régions, a expliqué Laurent Chapart. Le cercle Perspectives publiera en février une nouvelle étude sur la base du même échantillon pour prendre en compte les augmentations qui interviendront début 2023, dans un contexte de conjoncture dégradée mais aussi de tensions persistantes sur le marché de l'emploi.